

Communiqué de presse du 17 janvier 2020

## L'ACCORD COLLECTIF RESTE LE MEILLEUR OUTIL D'AMÉLIORATION DE LA PROTECTION SOCIALE

**Le 13<sup>ème</sup> baromètre de la prévoyance CTIP/CREDOC confirme le rôle majeur du contrat collectif pour faciliter l'accès à la prévoyance ainsi que la hausse continue du nombre de salariés couverts en santé. Par ailleurs, plus de la moitié des salariés estiment que le prix de leur complémentaire santé est légitime. Cette nouvelle édition, vingt ans après le lancement du premier baromètre, atteste également d'un développement important depuis plus de trois ans des options facultatives aux contrats santé.**

### **La prévoyance continue sa progression grâce aux accords collectifs**

88% des entreprises proposent au moins une garantie de prévoyance et 85% des salariés déclarent en bénéficier. La garantie la plus souscrite est celle couvrant l'incapacité de travail (84% des entreprises la proposent) suivie de la rente d'invalidité (69%) et des garanties décès (68%). Ces garanties sont principalement mises en place par le biais d'un accord professionnel ou d'une convention collective : à 65% pour les indemnités journalières et 59% pour la rente invalidité. Ces dispositifs collectifs sont considérés comme une bonne ou très bonne chose pour 8 entreprises sur 10. Deux raisons à cela : ils mettent en œuvre la solidarité entre les salariés du secteur (39% des réponses) et facilitent la mise en œuvre (28%). *« Pour ces risques, l'accord collectif est une bonne solution pour organiser la mutualisation et faciliter la vie des entreprises. Elles l'ont d'ailleurs bien compris. Et cela reste moins contraignant et plus adapté que la loi puisque les représentants des employeurs comme des salariés ont participé à son élaboration »*, constate Jean Paul Lacam, Délégué général du CTIP, qui se félicite des résultats de ce 13<sup>ème</sup> baromètre.

### **Des complémentaires santé collectives aux tarifs jugés « justes »**

7 salariés sur 10 sont couverts par un contrat santé d'entreprise en 2019. Et, 93% des entreprises déclarent avoir mis en place une garantie complémentaire santé pour leurs salariés. Toutefois, 40% des salariés contre 14% seulement en 2015 font état de dispositifs comprenant une base obligatoire assortie d'options facultatives à leur charge. Sur la durée, on note une progression de la satisfaction concernant les tarifs de la complémentaire santé. Quoique finançant de plus en plus souvent des options, les salariés sont plus nombreux à estimer payer le « juste prix » (47% en 2011, 53% en 2019), une satisfaction toujours plus importante pour ceux bénéficiant d'un contrat collectif.

## La dépendance et la retraite, nouveaux enjeux de la longévité

Le caractère positif du contrat collectif est également perçu par les salariés pour la couverture du risque dépendance. À 80%, ils estiment que les représentants des employeurs et des salariés seraient plus aptes à négocier une bonne garantie plutôt qu'un individu isolé. Néanmoins, en 2019 seuls 35% déclarent un intérêt pour le sujet. Même situation du côté des employeurs qui sont 32% à être favorables à sa mise en place dans l'entreprise. L'épargne collective reste stable, avec toujours un salarié sur deux bénéficiant d'un contrat et 40% d'entreprises déclarant l'existence de ce type de garantie. Toutefois, côté employeurs, la hausse est de 5 points par rapport à 2017.

## Un solide attachement au collectif et à l'action sociale

L'accord collectif semble être le bon outil pour faire progresser les couvertures contre les aléas de la vie puisque sur les quatre derniers baromètres, il est toujours noté positivement par environ 80% des employeurs et des salariés. L'action sociale reste également appréciée et jugée importante par la moitié des salariés et employeurs sur cette période. De la même manière, les sondés continuent à juger prioritaire la prise en charge de cotisation pour les petits revenus en action individuelle, et la prévention santé en action collective avec des taux se situant à environ 40% des répondants. Quant à la gouvernance paritaire, elle conserve une bonne image pour la moitié des sondés depuis 2013. *« Au vu des attaques portées contre le paritarisme, ce résultat est positif et je crois qu'un nouveau contrat social peut émerger par le biais des représentants des salariés et des employeurs davantage que par l'État dans le domaine de la protection sociale »*, conclut Jean Paul Lacam.



### À PROPOS DU CTIP

Le CTIP représente l'ensemble des institutions de prévoyance, organismes d'assurance de personnes à but non lucratif, à gouvernance paritaire et spécialisés dans le collectif. Elles couvrent 13 millions de personnes, soit près d'un actif sur deux, à travers 2 millions d'entreprises en santé et en prévoyance. Le CTIP défend les intérêts de ses 37 adhérents auprès des pouvoirs publics nationaux et européens et les accompagne dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur leur métier. Il contribue à développer une information pédagogique sur la protection sociale complémentaire collective.

### Contact presse

**Miriana Clerc**

Tél. : 01 42 66 92 58

Courriel : [clerc@ctip.asso.fr](mailto:clerc@ctip.asso.fr)

[www.ctip.asso.fr](http://www.ctip.asso.fr)